Vous n'avez cessé de faire ce que je vous ai vus faire, au point où j'ai craint qu'on ne vous l'impose, et si on vous l'imposait, vous ne l'assumeriez pas. Priez donc dans vos demeures, ô, gens ! Car la meilleure prière que l'homme puisse accomplir est celle qu'il fait chez lui, sauf s'il s'agit d'une prière obligatoire !

Zayb ibn Thâbit (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) s'était fait, à l'aide de joncs, une pièce dans laquelle il s'isolait dans la mosquée. Il y pria pendant plusieurs nuits, si bien que les gens se rassemblèrent autour de lui. Une nuit, n'entendant pas sa voix, ils pensèrent qu'il dormait et l'un d'entre eux se mit à tousser pour le faire sortir. Il dit alors : "Vous n'avez cessé de faire ce que je vous ai vus faire, au point où j'ai craint qu'on ne vous l'impose, et si on vous l'imposait, vous ne l'assumeriez pas. Priez donc dans vos demeures, ô, gens ! Car la meilleure prière que l'homme puisse accomplir est celle qu'il fait chez lui, sauf s'il s'agit d'une prière obligatoire !" »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce noble hadith enseigne que le Prophète (sur lui la paix et le salut) s'était fait une pièce, avec des joncs, dans laquelle il s'isolait à la mosquée. Apparemment, c'était pour effectuer sa retraite spirituelle et il y priait la nuit. Des hommes qui l'entendirent prier se rassemblèrent autour de lui pour le suivre dans sa prière, et ce, pendant plusieurs nuits. Une nuit, ils ne l'entendirent pas et pensèrent qu'il dormait. C'est là que certains parmi eux se mirent à émettre différents sons afin de le réveiller. Il sortit alors et leur expliqua qu'il ne dormait pas mais craignait plutôt que cette prière nocturne ne leur devienne obligatoire et que si elle devenait obligatoire, ils ne pourraient l'assumer. Il leur apprit aussi que, pour eux, la prière surérogatoire la plus méritoire était celle qu'ils effectuaient chez eux.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/11292